

Le Devoir 12/4/2013

Altamir Amboise Contestation

Son actualité. Les dirigeants de la société de capital-investissement ont accepté l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 18 avril d'une résolution présentée par la société de gestion Moneta AM et l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam) présidée par Colette Neuville. La société n'en recommande pas moins de rejeter cette résolution «contraire à [son] intérêt social».

Notre analyse. Cette résolution, si elle était adoptée, autoriserait Altamir Amboise à racheter ses propres titres en vue de les annuler. Or, font valoir les dirigeants, «la société ne dispose pas de ressources supé-

rieures à sa capacité d'investissement». De son côté, Romain Burnand, gérant fondateur de Moneta AM et actionnaire d'Altamir Amboise, voudrait, lui, que la société distribuât davantage de résultats. Le cours de Bourse valorise mal, en effet, le portefeuille de participations, puisque la décote par rapport à l'actif net réévalué reste de 35%. Des progrès ont déjà été faits : le dividende sera doublé à 0,41 euro par action, cette année. Et le cours a gagné 20% depuis janvier.

Alain Chaigneau

NOTRE CONSEIL

Conservez [LTA] **Objectif** : 10 €.

Profil : spéculatif.

Prochain rendez-vous :

assemblée générale, le 18 avril.